

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LA SA GOLF DE COULONDRES

SA GOLF DE COULONDRES – SA au capital de 762.245,09 euros – RCS MONTPELLIER 315 535 526
TVA intracommunautaire FR 80 315 535 526
Siège social : 72 rue des érables- 34980 SAINT GELY DU FESC
Tél. : +33 (0)4 67 84 13 75
contact@golf-pic-saint-loup.com

I. OPPOSABILITE – La SA GOLF DE COULONDRES a pour activité la gestion d’installations sportives.

Tout achat d’abonnement, carnet, formule, GF proposés par La SA GOLF DE COULONDRES emporte de plein droit l’application des présentes conditions générales (ci-après, « CGV ») et du règlement intérieur de la SA GOLF DE COULONDRES dont une version est affichée à l’accueil de ladite SA. Ils régissent les droits et obligations du client et de la SA GOLF DE COULONDRES pour toute commande passée auprès de la SA GOLF DE COULONDRES. Le client déclare les accepter sans réserve.

Les CGV prévalent sur toutes autres conditions, sauf acceptation expresse, préalable et écrite de la SA GOLF DE COULONDRES. Toute condition contraire opposée par le client sera donc inopposable à la SA GOLF DE COULONDRES, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Toute condition particulière convenue entre la SA GOLF DE COULONDRES et le client devra faire l’objet d’un accord express, écrit et préalable pour être substituée aux CGV.

Le fait que la SA GOLF DE COULONDRES ne se prévale pas à un moment donné de l’une quelconque des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l’une quelconque desdites conditions.

II. PRESTATIONS – La SA GOLF DE COULONDRES propose un ensemble d’abonnements, carnets, formules, GF, locations (ci-après les « abonnements » ou « l’abonnement »), permettant l’accès suivant la formule choisie à certaines installations du Golf du Pic Saint-Loup comprenant 27 trous, un Pitch & Putt 5 trous, deux practices et des zones d’entraînement (ensemble ci-après le(s) « parcours »).

La SA GOLF DE COULONDRES propose par ailleurs des événements organisés de compétition dont le client peut participer conformément aux stipulations du règlement intérieur de la SA GOLF DE COULONDRES.

La SA GOLF DE COULONDRES s’engage à faire ses meilleurs efforts afin de respecter au mieux les demandes et les exigences du client ainsi que les éventuelles contraintes et attentes indiquées.

En contrepartie, le client s’engage à communiquer dans les meilleurs délais à La SA GOLF DE COULONDRES toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation des prestations.

III. ABONNEMENT-CARNET-FORMULE – Tout abonnement, formule, carnet, GF fait l’objet de l’établissement et de la signature, par la SA GOLF DE COULONDRES et par le client, d’un formulaire écrit comportant la grille tarifaire de la SA GOLF DE COULONDRES emportant conclusion du contrat (ci-après le « contrat »). L’abonnement, formule, carnet GF prend effet le jour de sa signature pour la durée de la formule choisie. La signature du formulaire vaut acceptation de celui-ci, des CGV jointes et du règlement intérieur de la SA GOLF DE COULONDRES dont une version est affichée à l’accueil et dont le client reconnaît expressément avoir eu connaissance (ensemble ci-après le « le contrat »).

Préalablement à la signature, le client reconnaît avoir eu connaissance de l’ensemble des informations visées aux dispositions de l’article L.111-2 du Code de la consommation.

L’abonnement, confère au client le droit d’utiliser les installations et parcours définis conformément au formulaire souscrit pendant les heures ouvrables déterminées par la SA GOLF DE COULONDRES et durant la durée souscrite audit formulaire.

Le client bénéficie de son abonnement, pendant la durée définie conformément au formulaire souscrit.

L’abonnement est au nom du client, et ne peut être cédé.

Tout abonnement, formule GF ou carnet ayant un caractère ferme et définitif, aucune modification, annulation, totale ou partielle, par le client ne peut être acceptée.

IV. CONDITIONS D’ACCES AUX PRESTATIONS – Le client doit fournir un certificat médical de moins d’un an attestant de l’absence de toutes contre-indications à la pratique du golf. A défaut de remise d’un tel certificat, le contrat peut être résilié sans délai et dommages et intérêts par lettre recommandée par la SA GOLF DE COULONDRES.

Le client devra être assuré par une licence à jour, de la Fédération Française de Golf, et également au titre de sa responsabilité civile. Sur demande de la SA GOLF DE COULONDRES, le client devra pouvoir justifier d'une telle assurance couvrant la pratique du golf. La licence à la Fédération Française de Golf, est nécessaire pour bénéficier de l'accès aux différents parcours, mais aussi pour participer aux compétitions du club, et de la Fédération Française de Golf. La licence devra être présentée à la SA GOLF DE COULONDRES, pour l'année en cours.

Pour accéder aux installations de la SA GOLF DE COULONDRES, le parcours comprenant 27 trous, un Pitch & Putt 5 trous, les practices, et les zones d'entraînements, tout client résidant en France, doit être titulaire d'une licence FFGOLF à jour, et soumis à l'accord préalable de l'accueil. Pour tout abonnement, le client doit être titulaire de la licence de la Fédération Française de Golf.

L'accès au parcours 27 trous est réservé à tout client ayant une autorisation délivrée par un enseignant de golf de la SA GOLF DE COULONDRES ou la Carte Verte Golf ou d'un index et équipé d'un sac de golf contenant au minimum ½ série.

Le client devra respecter les conditions d'accès et d'utilisation des installations de la SA GOLF DE COULONDRES conformément aux CGV et à son règlement intérieur.

V. PRIX – Les prix applicables sont ceux précisés sur le formulaire accepté. Tout changement de prix postérieur n'est pas opposable au client. Aucune réduction de prix n'est accordée.

VI.

Les prix s'entendent toutes taxes comprises (TTC).

Une facture est établie pour chaque achat préalablement à son exécution. Toute prestation supplémentaire demandée par le client au cours de l'abonnement et/ou de l'événement ou non prévue par la commande pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

VII. PAIEMENT – Modalités de paiement. – En contrepartie de l'abonnement, le client s'engage à payer à la SA GOLF DE COULONDRES le prix facturé selon les modalités indiquées sur le formulaire souscrit.

La SA GOLF DE COULONDRES propose de payer les abonnements, formules GF ou carnets au comptant. Le client devra immédiatement régler à la SA GOLF DE COULONDRES le premier jour de son abonnement, formule GF ou carnet.

La SA GOLF DE COULONDRES accepte les modes de paiement suivants : carte bancaire, virement bancaire, chèque ou espèces.

En cas de paiement par chèque, effet de commerce, virement, seul le parfait encaissement vaut paiement libératoire.

Défaut de paiement. – En cas de défaut de paiement, la SA GOLF DE COULONDRES pourra immédiatement résilier le contrat ou suspendre l'exécution des prestations ainsi que tous les éventuels autres abonnements en cours.

En cas de suspension des prestations, toute reprise de celles-ci est conditionnée au paiement préalable et intégral du solde de la somme due. Les éventuels frais inhérents à cette reprise sont à la charge exclusive du client.

En outre, toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture, l'application :

- D'une pénalité d'un montant égal à dix fois le taux de l'intérêt légal. Ne nécessitant aucune mise en demeure préalable, cette pénalité sera ainsi exigible sur simple demande de la SA GOLF DE COULONDRES ;
- D'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par l'article D. 441-5 du Code de commerce.

VIII. EXECUTION DES PRESTATIONS – La SA GOLF DE COULONDRES s'engage à déployer tous les soins et la diligence nécessaires à la bonne exécution des prestations. La SA GOLF DE COULONDRES s'engage à exécuter les prestations à (aux) la date(s) et au(x) lieu(x) choisis par le client suivant les modalités précisées par le contrat.

Dans le cadre de l'exécution des prestations, la SA GOLF DE COULONDRES ne saurait être tenu d'une quelconque obligation de sécurité envers le client sur les prestations concernant sa personne, ses préposés ou ses biens.

Le client utilise le matériel et les installations de la SA GOLF DE COULONDRES mis à sa disposition sous son entière responsabilité. La responsabilité de la SA GOLF DE COULONDRES ne saurait être recherchée en cas d'accident résultant de la faute du client.

LA SA GOLF DE COULONDRES avisera dans les meilleurs délais le client de tout empêchement prévisible relatif à l'exécution d'une prestation à la date convenue ou dans le délai indiqué. L'allongement du délai ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation du contrat par le client.

La SA GOLF DE COULONDRES se réserve le droit de modifier les heures et/ou les conditions d'accès à ses installations.

La SA GOLF DE COULONDRES pourra interdire temporairement l'accès à ses installations (travaux, intempéries, évènement ponctuel, danger, congés...). Les tarifs ayant été définis pour tenir compte d'éventuelles périodes de restriction d'accès et de fermeture.

LA SA GOLF DE COULONDRES s'engage à affecter un personnel qualifié et composé de personnes expérimentées possédant le savoir-faire et les compétences techniques requises pour effectuer les prestations.

IX. SUSPENSION ET RESILIATION DES PRESTATIONS PAR LE CLIENT – *Suspension des prestations.* – les abonnements, formules et carnets ne sont pas remboursables, pas transmissibles et ne peuvent faire l'objet de reports quel qu'en soit le motif (maladie, accident, mutations, décès, autres...).

X. SERVICE CLIENTELE – LA SA GOLF DE COULONDRES assure le service clientèle par téléphone au 04 67 84 13 75 ou par e-mail à l'adresse contact@golf-pic-saint-loup.com aux horaires d'ouverture de l'accueil.

XI. PROPRIETE INTELLECTUELLE – CONFIDENTIALITE – Les études et documents de toute nature, tel le formulaire ainsi que les propositions illustrées communiqués par LA SA GOLF DE COULONDRES, sont confidentiels. Ils demeurent la propriété de LA SA GOLF DE COULONDRES et doivent lui être rendus sur demande. Ils ne sauraient davantage être communiqués à des tiers ou exploités, même partiellement, sans l'autorisation préalable et expresse de la SA GOLF DE COULONDRES. Ces études et documents sont fournis gratuitement s'ils sont suivis de la commande dont ils font l'objet. Dans le cas contraire, des frais d'études et/ou de conception peuvent être facturés.

XII. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL. – *Type de données collectées.* – Les données personnelles du client pouvant être collectées sont celles qu'il a renseignées à l'occasion de la passation de sa commande (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone portable...). Ses données sont automatiquement collectées, enregistrées et traitées pour la bonne fin de sa commande.

Communication électronique et newsletter. – La SA GOLF DE COULONDRES est susceptible d'adresser au client une newsletter s'il y a consenti. Le client peut également consentir à recevoir des communications électroniques de la part de la SA GOLF DE COULONDRES, en particulier des e-mails, e-mailing ou des informations relatives aux produits et aux services. La SA GOLF DE COULONDRES a la possibilité d'utiliser à des fins commerciales les données transmises par le client si celui-ci l'accepte lors de la collecte de ses données personnelles. Le client peut, à tout moment, mettre fin à la réception des communications électroniques et newsletters susvisées en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur les communications et newsletters qui lui sont adressées.

Utilisation des données personnelles. – Les utilisations des données personnelles du client sont les suivantes :

- Gestion des services de paiement ;
- Gestion du suivi des commandes et de la facturation ;
- Gestion des réclamations ;
- Gestion des droits d'accès, de modification et de suppression des données personnelles ;
- Vérification et authentification des données du client ;
- Lutte contre les fraudes, notamment lors du paiement ;
- Pour des opérations promotionnelles de la SA GOLF DE COULONDRES, si le client a donné son consentement.

Transmission des données du client. – Les données personnelles du client peuvent être transmises à des tiers, qui sont amenés à traiter les données pour le compte de la SA GOLF DE COULONDRES, à sa demande ou pour leur compte.

Les destinataires des données sont les autorités policières ou judiciaires, dans le cadre de réquisitions, notamment dans le cadre de la lutte contre la fraude.

Le client peut, à tout moment, s'opposer à ce que ses données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale en informant la SA GOLF DE COULONDRES à l'adresse suivante : SA GOLF DE COULONDRES, 72 rue des Érables, 34980 SAINT GELY DU FESC, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@golf-pic-saint-loup.com

Durée de conservation. – Les données personnelles du client sont conservées durant cinq (5) ans à partir de la dernière commande ou du dernier contact avec la SA GOLF DE COULONDRES, sauf si le client a exercé l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation ou lorsqu'une durée de conservation plus longue est imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, notamment fiscale.

Sécurité. – Lors de la collecte et durant la période de conservation des données personnelles du client, la SA GOLF DE COULONDRES met en œuvre des moyens organisationnels, logiciels, juridiques et techniques afin d'assurer la

confidentialité et la sécurité desdites données de manière à empêcher leur endommagement, leur effacement ou leur accès par des tiers non autorisés.

Droits du client. – Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le client dispose des droits suivants :

- Mettre à jour ou supprimer les données le concernant ;
- Exercer son droit d'accès afin de connaître les données le concernant ;
- Demander ou effectuer la mise à jour de ses données ;
- Demander la portabilité ou la suppression de ses données ;
- Demander la suppression de ses données ;
- Demander la limitation du traitement de ses données ;
- S'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de ses données ;
- S'opposer ou retirer son consentement à l'utilisation de ses données à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être directement exercés par voie postale à l'adresse suivante : La SA GOLF DE COULONDRES, 72 rue des Erables, 34980 SAINT GELY DU FESC, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@golf-pic-saint-loup.com

Afin d'éviter les fraudes, toute demande devra être accompagnée d'une copie d'un document d'identité en cours de validité, laquelle sera détruite après traitement de la demande.

CNIL. – Pour toute information complémentaire ou réclamation, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés peut être contactée sur le site : cnil.fr ou à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

XIII. CLAUSE RÉSOLUTOIRE – En cas de défaut de paiement de tout ou partie du prix à l'échéance convenue, le contrat pourra être résolu de plein droit si un courrier ou un courriel recommandé avec accusé de réception exprimant la volonté de la SA GOLF DE COULONDRES de se prévaloir de la présente clause résolutoire est laissée sans effet par le client pendant les quinze (15) jours qui suivent la date de sa première présentation.

En cas de manquement grave du client, notamment le non-respect répété des CGV, du règlement intérieur, de l'étiquette ou en cas de comportement susceptible de nuire aux autres clients, au personnel du GOLF ou aux installations ou à son matériel, le contrat pourra être résolu de plein droit et immédiatement par courrier recommandé avec accusé de réception de la SA GOLF DE COULONDRES.

XIV. RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE – Responsabilité. – La SA GOLF DE COULONDRES assumera la responsabilité de la réalisation et de la qualité des prestations réalisées. La SA GOLF DE COULONDRES décline toute responsabilité du fait d'un quelconque préjudice matériel ou moral qui pourrait intervenir à l'occasion des prestations et de ses suites. Le client reconnaît être responsable de tout dommage qui pourrait être causé à autrui et aux biens au cours des prestations ou à sa suite.

La responsabilité de la SA GOLF DE COULONDRES est limitée à ses propres manquements.

Le client adhérent s'engage à pratiquer son sport suivant les conditions fixées par la Fédération Française de golf. Le client déclare ne pas faire l'objet d'une contre-indication sportive et il pratique cette activité de golf sous son entière responsabilité sans pouvoir rechercher la responsabilité de la SA GOLF DE COULONDRES.

La SA GOLF DE COULONDRES décline toute responsabilité en cas de vol des effets personnels du client survenu lors des prestations.

Force majeure. – La force majeure suspend l'exigibilité des engagements de la SA GOLF DE COULONDRES. De convention expresse, les événements notamment de crise sanitaire, d'épidémie, pandémie, grève, lock-out, incendie, inondation, intempéries, avarie de matériel, émeutes ou troubles sociaux, guerre affectant la SA GOLF DE COULONDRES, ses fournisseurs, sous-traitants ou autres partenaires, constituent des cas de force majeure même s'ils ne sont que partiels et quelle qu'en soit la cause.

Tout fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat produirait les mêmes effets et conséquences.

XV. DOMICILIATION – Toute correspondance, quel qu'en soit le motif ou la forme, devra être adressée par la SA GOLF DE COULONDRES au client à l'adresse indiquée par celui-ci lors de l'abonnement, et par le client à la SA GOLF DE COULONDRES à l'adresse suivante : La SA GOLF DE COULONDRES, 72 rue des Erables, 34980 SAINT GELY DU FESC, ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@golf-pic-saint-loup.com

XVI. LOI APPLICABLE – COMPETENCE – MEDIATION – Toutes les contestations relatives à toute abonnement et/ou à l'application ou l'interprétation des CGV sont régies par la loi française.

En cas de contestation de la part du client, celui-ci peut, conformément aux articles L.612-1 et suivants ainsi qu'aux articles R.612-1 et suivants du Code de la consommation, recourir gratuitement au service de médiation de Montpellier.

L'issue de la médiation interviendra, au plus tard, dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la notification de sa saisine par le médiateur.

Si les parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, tous différends relatifs à la validité, à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du présent contrat, que ces litiges soient nés pendant la durée de validité des présentes ou ultérieurement, seront de la compétence exclusive des Tribunaux compétents de MONTPELLIER.